

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2022

Le vendredi 178 mars 2022 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal de Leychert. La séance s'est ouverte à 21h05 sous la présidence de Martine EYNAC, Maire.

Date de convocation : 09.03.22

Présents : Martine EYNAC, Stéphanie BLANC, Delphine LA NIECE et Roel VOS.

Absents, excusés : Daniel DESCUNS qui donne procuration à Martine EYNAC et Jérémy PAUCHET.

Plus du tiers des conseillers municipaux en exercice étant présents le conseil peut délibérer valablement.

Delphine LA NIECE est nommée Secrétaire de séance.

Vote du compte de gestion de l'exercice 2021.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'examen puis à l'adoption du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par la Trésorerie de Lavelanet, comptable de la commune, et présenté par le Maire et la 1^{ère} Adjointe.

PRINCIPAUX POSTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	26 994,26 €	Impôts locaux	37 100,00 €
Frais de scolarité	4 500,00 €	Taxes diverses	10 314,00 €
Electricité	4 900,00 €		
Locations photocopieur - vidéoprojecteur	1 960,00 €	Dotations	29 940,00 €
Logements communaux	5 450,00 €		
Assurances	1 850,00 €	Loyers	20 700,00 €
Téléphone - internet	580,00 €		
Taxe foncière	2 170,00 €		
Charges de personnel	28 525,38 €		
Salaires	18 420,00 €		
Cotisations diverses	8 215,00 €		
Assurance	1 890,00 €		
Autres charges de gestion courante	16 529,63 €		
Indemnités élus	10 700,00 €	(6 141 € remboursés en dotation)	
cotisations	450,00 €		
SDIS	3 842,00 €		
Intérêts emprunts	3 800,00 €		
TOTAL DEPENSES	75 845,27 €	TOTAL RECETTES	101 049,58 €

d'où un excédent de fonctionnement de 25.204,31 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La principale dépense réalisée en 2021 dans cette section a été le remboursement du prêt relai de 100.000 € contracté par la précédente municipalité pour la construction de la nouvelle mairie et salle des fêtes dans l'attente de percevoir le fonds LEADER. Ce remboursement était impératif pour pouvoir recevoir une avance de 80 % de la Région sur cette subvention LEADER de 110.000 € (qui pourrait n'être versée que fin 2023) car cette aide était assortie d'une cession de créance.

Comme la commune n'a perçu que 88.199 € (sur 100.000 € remboursés) ainsi que du FCTVA pour 4.000 € et qu'elle a déjà réglé des frais d'études diverses pour la réfection du mur de la Vignasse pour un peu plus de 21.000 €, le résultat de la section d'investissement fait apparaître un déficit **temporaire** d'investissement de 24.883,02 €.

Le résultat de l'exercice 2021 est donc de 321,29 € (25.204,31 € - 24.883,02 €)

Le compte de gestion, dont un extrait est fourni en annexe, correspond aux données chiffrées figurant dans le compte administratif 2021 et n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire quitte la salle afin que puisse s'effectuer le vote du compte administratif dans les conditions prévues par la loi. La présidence de la séance est confiée à Mme Stéphanie BLANC.

Vote du compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et le compte de gestion certifié par le comptable, le Conseil municipal donne acte à Mme Stéphanie BLANC de la présentation du compte administratif, dont le résultat de clôture peut se résumer ainsi :

- Un résultat de fonctionnement de 68.278,51 € (43.074,20 € report de 2020 + 25.204,31 € résultat de 2021)
- Un résultat d'investissement de 56.696,04 € (81.579,06 € report de 2020 – 24.883,02 € résultat de 2021)
- Soit un total de 124.974,55 €.

Cette délibération est adoptée à une majorité de 3 voix Pour.

Le Maire réintègre la salle et reprend la présidence de la séance.

Affectation du résultat de l'exercice 2021.

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 68.278,51 € et un excédent d'investissement de 56.696,04 €.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21H45.

Prochain conseil : 7 avril 2022 (pour le vote du budget primitif).

45000 - LEYCHERT -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	379 860,02	143 800,83	523 660,85
Titres de recettes émis (b)	93 170,64	101 049,58	194 220,22
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	93 170,64	101 049,58	194 220,22
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	379 860,02	143 800,83	523 660,85
Mandats émis (f)	118 053,66	75 972,50	194 026,16
Annulations de mandats (g)		127,23	127,23
Dépenses nettes (h = f - g)	118 053,66	75 845,27	193 898,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		25 204,31	321,29
(h - d) Déficit	24 883,02		

??

45000 - LEYCHERT -
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	81 579,06		-24 883,02		56 696,04
Fonctionnement	43 074,20		25 204,31		68 278,51
TOTAL I	124 653,26		321,29		124 974,55
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	124 653,26		321,29		124 974,55

??